

LE LIEN

Volume 42 Numéro 6

10 avril 2018

LA FSE (CSQ) LANCE LA DEUXIÈME ÉDITION DU RÉFÉRENTIEL POUR LES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ

C'est avec beaucoup de fierté que la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) a dévoilé le 28 mars dernier la deuxième édition du très estimé et très populaire *Référentiel: les élèves à risque et HDAA* (handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage).



Cet outil, enrichi et bonifié, fournit des informations essentielles sur les handicaps et les difficultés rencontrées chez les élèves. Il propose une multitude de pistes d'action à travers lesquelles l'enseignante ou l'enseignant exerce son jugement professionnel et fait les choix qui lui apparaissent pertinents eu égard à l'élève qui se retrouve devant lui, dans le but de répondre du mieux possible à ses besoins.

« Véritable référence pour le personnel enseignant, le Référentiel est une démonstra-

tion éloquente de l'expertise de la FSE. Il a été élaboré par nos conseillers experts dans une perspective enseignante qui correspond à leur quotidien. C'est un outil de plus pour les enseignants confrontés à une réalité de plus en plus complexe », a déclaré M^{me} Josée Scalabrini, présidente de la

FSE.

Chaque déléguée et délégué recevra sous peu un exemplaire de ce précieux outil et d'autres copies seront à votre disposition au bureau du SEC-CSQ. N'hésitez pas à nous en faire la demande.

Damien Lapointe, président

Source : Sylvie Lemieux, FSE-CSQ

Lutter contre la violence au travail

Considérations organisationnelles et de genre

Par : Émile G. Ouellet

Il existe plusieurs sortes de violence au travail : violence physique, psychologique, systémique, abus verbal, sexuel, etc. Dans tous les cas (sans exception), les femmes sont disproportionnellement visées. Elles sont également plus présentes dans des secteurs où la violence se manifeste davantage (santé, éducation et travail domestique).

Malgré l'obligation de l'employeur à l'effet de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique du travailleur¹, le Conseil du patronat du Québec a retardé la publication et empêché la réédition de l'EQCOTESST². Probablement parce qu'on y apprenait que la violence était beaucoup plus présente que ce qu'on pensait et que les moyens à mettre en place pour que cette violence cesse étaient accessibles... Bref, on y constate qu'au cours des 12 derniers mois, 15 % des répondantes et répondants estimaient avoir été victimes de harcèlement psychologique, 2,5 % de harcèlement sexuel et 1,9 % de violence physique. De ces nombres, deux points importants à noter :

- ◆ Ces nombres sous-estiment les cas réels de harcèlement et de violence;
- ◆ Les obligations de l'employeur sont plus grandes que seulement réagir aux cas de harcèlement : il doit offrir un milieu de travail sain et sécuritaire.

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, le fait d'être syndiqué n'amène pas automatiquement une plus faible prévalence de la violence : en effet, les personnes syndiquées (non cadres) ont une plus forte prévalence de chacune des formes de violence. La différence, c'est que ces employées et employés ont un organisme de proximité pour faire le lien avec l'employeur et

élaborer des solutions ultérieures.

Évidemment, certaines contraintes organisationnelles sont plus aggravantes que d'autres concernant la prévalence du harcèlement psychologique: il y en a plus lorsqu'il y a tension et faible soutien au travail (iso-strain), déséquilibre effort-reconnaissance et manque de moyens pour faire un travail de qualité. Pour les « ceuzes » qui préfèrent voir les choses de manière positive, on peut dire que plus de latitude décisionnelle amène plus de problèmes de santé mentale.

En terminant, il existe plusieurs avenues pour faire cesser le harcèlement ou toutes situations de violence: parler à sa ou son supérieur, en glisser un mot au syndicat, discuter avec le harceleur, communiquer directement avec la CNESST ou encore contacter un représentant de l'employeur. N'oubliez pas que le fait d'être exposé à chaque forme de violence est associé à une plus forte prévalence de conséquences négatives sur la santé, notamment : détresse psychologique, dépression, présentéisme, accident de travail et troubles musculo-squelettiques. Face au stress, nous avons trois modes d'action : la lutte, la fuite ou l'inhibition de l'action (ne rien faire). L'inhibition étant la solution la plus dommageable sur l'organisme à moyen-long terme.

Sources : conférence de Mme Katherine Lippel, professeure et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit de la santé et sécurité du travail. Novembre 2017
Henri Laborit, Éloge de la fuite, 1976

¹Article 51, Loi sur la santé et sécurité au travail.

² Enquête Québécoise sur les Conditions de Travail, d'Emploi et de Santé et Sécurité au Travail.

SÉCURITÉ SOCIALE

MODIFICATION DE LA COUVERTURE DES FOURNITURES DIABÉTIQUES AU 1^{ER} AVRIL 2018

Au cours des derniers mois, le Service de la sécurité sociale de la CSQ a été interpellé à plusieurs reprises au sujet d'une nouvelle technologie mise en marché pour les fournitures diabétiques. En effet, les systèmes Flash de surveillance du glucose utilisent des capteurs plutôt que des bandelettes, ce qui diminue les manipulations des personnes diabétiques. Il n'existait pas dans le régime d'assurance collective CSQ, de garantie spécifique à ces nouveaux outils, une révision en collaboration avec l'assureur était donc nécessaire.

De plus, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) a modifié la couverture des bandelettes pour la prise de glycémie. Ce changement limite le nombre de bande-

lettes remboursables annuellement en fonction de la condition médicale ou du médicament antidiabétique utilisé par une patiente ou un patient.

Pour ces deux éléments, un formulaire d'autorisation préalable pourra être demandé par l'assureur. Le communiqué de SSQ que vous trouverez dans ce numéro du journal *Le Lien* vous donnera tous les détails concernant ces modifications. Une foire aux questions est aussi disponible sur le site Internet de l'assureur.

Source : Mélanie Michaud, conseillère à la Sécurité sociale CSQ

Ristourne — Les Protections RésAut

Les Protections RésAut, propriétés des membres de la CSQ, viennent de retourner 1 000 \$ au SEC-CSQ parce que son bureau y est assuré et parce que le nombre de polices détenues par les membres du SEC-CSQ a augmenté.

Nous vous invitons donc à faire une soumission avec Les Protections RésAut avant de renouveler vos polices d'assurance auto et habitation.

Manon Chamberland, adj. adm.

VOTRE LIEN PRIVILÉGIÉ...
...POUR VOS ASSURANCES
AUTO, HABITATION ET
ENTREPRISE



laPersonnelle

INFORMATION IMPORTANTE SUR LA COUVERTURE DES FOURNITURES DIABÉTIQUES

BANDELETTES POUR LA PRISE DE GLYCÉMIE

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) a modifié la couverture des bandelettes pour la prise de glycémie. Ce changement limite le nombre de bandelettes remboursables annuellement en fonction de la condition médicale ou du médicament antidiabétique utilisé par un patient.

Afin d'assurer une saine gestion et la pérennité des régimes d'assurance collective de ses clients, SSQ Assurance a décidé de s'inspirer de la position adoptée par la RAMQ. Ainsi, SSQ Assurance limitera le nombre maximal de bandelettes pour la prise de glycémie selon les principes suivants :

- Remboursement de 600 bandelettes par assuré, par période de 12 mois.
- Remboursement de 3 000 bandelettes par assuré qui réclame de l'insuline, par période de 12 mois.
- Remboursement de 3 000 bandelettes pour les femmes enceintes avec diabète de grossesse, par période de 12 mois (nécessite un formulaire d'autorisation préalable).



SYSTÈMES FLASH DE SURVEILLANCE DE GLUCOSE (DE TYPE *FREESTYLE* LIBRE)

Avec la récente mise en marché de systèmes Flash de surveillance du glucose qui utilisent des capteurs plutôt que des bandelettes, SSQ Assurance a également revu son offre de services afin de mieux servir sa clientèle diabétique. Ainsi, SSQ Assurance gèrera les **nouvelles demandes de systèmes Flash de surveillance du glucose** selon les principes suivants :

- Remboursement d'un lecteur de glycémie par assuré, selon les dispositions contractuelles et les frais raisonnables. (Nécessite le formulaire d'autorisation préalable pour les capteurs).
- Remboursement de 26 capteurs par assuré, par période de 12 mois, soit un capteur à tous les 14 jours pour les demandes approuvées aux assurés diabétiques traités à l'insuline dont la condition médicale nécessite la prise de glycémie 4 fois par jour ou plus. (Nécessite le formulaire d'autorisation préalable).

Veillez noter que ces changements entreront en vigueur dès le 1^{er} avril 2018.

Vous souhaitez en savoir plus? Visitez SSQ.ca et lisez la foire aux questions!



Réaction de la CSQ au budget 2018-2019

L'éducation n'est pas un bonbon électoral

Québec, le 27 mars 2018. – « L'éducation doit être une priorité nationale à temps plein, pas seulement en année électorale. Est-ce que ça prend des élections chaque année pour s'assurer d'avoir un réinvestissement dans les services publics, notamment en éducation et en santé? Il y a beaucoup de réchauffé dans ce budget. L'exercice est loin de nous faire oublier tout le dommage causé en début de mandat. »

Voilà la réaction de la présidente de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), Louise Chabot, au budget 2018-2019 présenté aujourd'hui par le ministre des Finances, Carlos Leitaó.

Éducation et enseignement supérieur : un financement en montagnes russes

Si le budget Leitaó prévoit une hausse de l'enveloppe du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de 5 % en 2018-2019, la CSQ constate que, rapidement, les budgets reviennent, au cours des prochaines années, à des niveaux tout juste suffisants pour couvrir les coûts de système.

« Il faut agir de façon récurrente pour l'éducation, pas seulement en fin de mandat, à l'approche des élections. L'amélioration des conditions d'exercice du personnel, notamment les profs qui le réclament avec le mouvement Agissons, ne se construit pas avec une hausse momentanée du financement de l'éducation. C'est d'ailleurs pour cela qu'on s'est fait entendre ce matin, à l'entrée du budget », poursuit Louise Chabot.

Parmi les nouveaux investissements annoncés, la CSQ voit d'un bon œil les sommes

allouées pour le quatrième stage des futurs enseignants, qui s'élèvent à 15 millions de dollars cette année, une mesure réclamée depuis une décennie.

Par ailleurs, elle accueille positivement les sommes annoncées pour la mise en place du plan d'action numérique en éducation. Elle jugera toutefois de cette mesure lorsque le plan sera présenté et détaillé.

En enseignement supérieur, le budget prévoit une croissance des dépenses de 4,4 % pour le réseau collégial. Ces sommes sont bienvenues, considérant les lourdes compressions subies en début de mandat dans ce secteur, et la CSQ attend toujours de pied ferme le nouveau mode de financement des cégeps.

Santé et services sociaux : rien de concret

Avec une croissance des dépenses de santé et services sociaux de 4,6 %, le budget octroie tout juste les ressources requises pour financer les coûts de système, mais ne répond en rien à la crise vécue par le personnel infirmier : « Nous pouvions nous attendre à un grand coup de barre de la part du gouvernement pour soulager le personnel et ainsi améliorer les services à la population. Or, le budget mentionne uniquement que diverses mesures seront mises en place pour répondre à la problématique d'organisation du travail. Il semble qu'il faudra attendre d'autres annonces préélectorales pour en connaître la teneur. C'est déplorables! »

Petite enfance : un budget bien silencieux

La CSQ dénonce que le budget ne contienne aucune mesure permettant de soutenir le réseau public éducatif à la petite enfance. Le budget confirme l'annonce d'hier concernant la majoration de l'aide financière accordée aux familles bénéficiant de l'aide sociale. La Centrale salue cette mesure qui favorise l'égalité des chances pour les tout-petits. Par ailleurs, elle dénonce fermement

le fait que le gouvernement Couillard favorise une fois de plus les garderies privées en haussant les dépenses admissibles au crédit d'impôt pour garde d'enfant.

Main-d'œuvre : timide sur la formation

Le budget prévoit une série de mesures visant à répondre aux défis du marché du travail. La CSQ voit d'un bon œil les initiatives visant la participation des personnes immigrantes et des travailleurs expérimentés, mais déplore la timidité des mesures pour la formation.

« Ce budget électoral, alimenté par une croissance économique particulièrement forte, ne doit pas nous faire oublier que ce gouvernement a priorisé les baisses d'impôt et le remboursement de la dette en accéléré, qui nous priveront au cours des prochaines années de milliards de dollars. Ces sommes auraient pourtant été nécessaires afin de redonner à la population des services de qualité et, au personnel, des conditions de travail plus humaines », conclut Louise Chabot.

Source : Marie-Ève Imonti
Attachée de presse, CSQ

NON À LA LOI 105

Le plan stratégique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a été déposé à l'Assemblée nationale dans la semaine du 18 mars dernier. Plusieurs informations importantes sont contenues dans ce document, dont des précisions sur l'échéancier prévu pour plusieurs chantiers de la Politique de la réussite éducative.

De plus, une partie des documents ministériels visant à soutenir la mise en œuvre de la loi 105 sont maintenant disponibles.

Au total, le MEES produira cinq documents relatifs à la loi 105 sur :

- la mise en contexte;
- le processus général de mise en œuvre;
- le plan d'engagement vers la réussite;
- le projet éducatif;
- la reddition de comptes.

Pour le moment, seuls les trois premiers documents sont disponibles. Celui sur le projet éducatif devrait l'être d'ici la fin de l'année scolaire.

Ces documents ministériels nous informent de ce qui a été transmis au réseau par le MEES. Nous les avons parcourus pour en extraire quelques informations qui pourraient nourrir vos arguments et sur lesquelles vous pouvez vous appuyer afin de réclamer votre place dans le processus et faire valoir le point de vue du personnel.

Document 1 – [Mise en contexte](#)

Document 2 – [Mise en œuvre](#)

Document 3 – [Plan d'engagement vers la réussite](#)

[Commentaires à propos des documents ministériels](#)

[Plan stratégique du MEES](#)

Source : CSQ



Semaine et Camp de la relève 2018 Inspirer le mouvement

Semaine de la relève 2018

C'est la Semaine de la relève de la CSQ! Cette Semaine est réalisée avec la collaboration de l'ensemble des composantes de la Centrale.

Votre comité des enseignantes et enseignants à statut précaire du SEC-CSQ a préparé quelques capsules pour vous sensibiliser à certains sujets relatifs à l'insertion professionnelle. Vous les recevrez par courrier électronique et elles seront également diffusées sur la page Facebook du SEC-CSQ.

Tout comme l'an dernier, une surprise sera remise à nos membres précaires.

Camp de la relève

Le Camp de la relève s'en vient!

La seconde édition du Camp de la relève, qui aura lieu au Manoir du Lac Delage, affiche maintenant complet! Du 11 au 13 avril prochains, Mmes Maude Proulx et Élisabeth Dufour participeront à ce camp unique, ce moment privilégié de formation et d'engagement pour notre relève syndicale.

Pour plus d'informations :
<http://releve.lacsq.org>

Manon Chamberland, adj. adm.

Tirage en lien avec la tournée du Fonds de solidarité FTQ



Dans le cadre de la récente tournée du Fonds de solidarité FTQ dans les écoles, vous aviez la possibilité de participer au tirage de douze cartes-cadeaux chez IGA, Jean Coutu ou à la SAQ en répondant correctement aux trois questions apparaissant sur le coupon-réponse. Voici la liste des douze personnes gagnantes :

- | | | | |
|-------------------------|--------------------|--------------------|-------------------|
| - Annick Dufour | - Émile G. Ouellet | - Annick Fontaine | - Josianne Ménard |
| - Katherine Dufour | - Amélie Gagnon | - Élisabeth Genest | - Julie Richard |
| - Jessica Fillion-Gagné | - Denise Girard | - Sylvie Lapointe | - Hélène Rochette |

Félicitations et merci d'avoir participé en si grand nombre!

*Stéphane Côté et Charles Héту,
représentants locaux du Fonds de solidarité FTQ*

Agir pour la formation professionnelle

POUR UNE FORMATION PROFESSIONNELLE DU 21^E SIÈCLE : FAIRE ENTENDRE LE POINT DE VUE DES ENSEIGNANTES ET ENSEI- GNANTS

Le ministre de l'Éducation a tenu, au début de février 2018, deux journées de réflexion sur la formation professionnelle (FP). Elles avaient pour thématique « Bâtir ensemble la formation professionnelle du 21^e siècle ». Cet événement constitue une étape importante dans l'élaboration d'un plan d'action en FP. Pourtant, bien peu d'enseignantes et d'enseignants étaient présents parmi les 350 participants.

À la suite des journées de réflexion, des mémoires ont été transmis au ministre de l'Éducation. Sur la base de ces consultations, le ministre devrait établir un plan d'action sur la FP. Dans ce cadre, il est essentiel de rappeler aux décideurs l'importance de la FP et l'urgence d'améliorer les conditions d'enseignement et d'apprentissage.

Nous vous invitons à prendre la parole et à faire parvenir au mi-

nistre de l'Éducation une lettre exprimant votre vision de la FP. Pour ce faire, rendez vous sur le site : <http://formationprofessionnelle.lacsq.org/>.

Un modèle de lettre est joint. Vous pouvez la compléter comme vous le souhaitez. En plus de l'acheminer au ministre, vous pouvez également la faire suivre à votre députée ou député, à votre direction de centre et à votre présidence de commission scolaire (vous trouverez leurs coordonnées sur le site de votre commission scolaire).

Pour plus d'informations, vous trouverez sur ce site, les liens vers :

- Le mémoire de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ);
- Le mémoire de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ);
- La capsule vidéo de la FSE;
- La section FP du site Web de la FSE.

Source : FSE-CSQ



Organisation scolaire 2018-2019

Articles 5-3.21.01 et 5-3.21.02 de notre entente locale

La direction de l'école doit consulter les représentantes et représentants des enseignantes et enseignants au comité de participation au niveau de l'école (CPE) sur :

- A) les critères généraux de répartition des fonctions et responsabilités tels que le nombre de groupes, le nombre d'heures d'enseignement, le nombre de

disciplines et le nombre de degrés;

- B) les critères de formation des groupes, autres que le nombre d'élèves par groupe, comme par exemple : âge des élèves, filles et garçons, résultats académiques et troubles de comportement.

Les critères généraux et les critères de formation des groupes sont ensuite présentés à l'assemblée générale de l'école.

Règles de formation des groupes (ordinaires) d'élèves 2018-2019 au niveau primaire et au niveau secondaire en formation générale

Niveau	Milieux défavorisés*		Autres milieux	
	Moyenne	Maximum	Moyenne	Maximum
Préscolaire 4 ans	14	17	14	17
Préscolaire 5 ans	17	19	17	19
1 ^{ère} année	18	20	20	22
2 ^e année	18	20	22	24
3 ^e année	18	20	24	26
4 ^e année	18	20	24	26
5 ^e année	18	20	24	26
6 ^e année	18	20	24	26
1 ^{ère} secondaire	26	28	26	28
2 ^e secondaire	27	29	27	29
3 ^e secondaire	30	32	30	32
4 ^e secondaire	30	32	30	32
5 ^e secondaire	30	32	30	32

* Écoles situées en milieux défavorisés : Beau-Soleil, Dominique-Savio, Fernand-Saindon, Marie-Victorin, Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Saint-François et Saint-Pierre.

Si vous enseignez à un groupe à plus d'une année d'études, c'est la moyenne la plus basse pour ce groupe qui devient le maximum.

Pondération a priori

Lors de la formation des groupes pour l'année scolaire 2018-2019, les élèves cotés 14 (troubles graves du comportement), 50 (troubles envahissants du développement) et 53 (troubles relevant de la psychopathologie) doivent être considérés selon leur valeur lorsqu'ils sont intégrés en classe régulière.

Dépassement d'élèves

Je vous rappelle que l'entente nationale ne prévoit que quatre motifs pour engendrer un dépassement soit l'existence d'un manque de locaux, le nombre restreint de groupes par école, la situation géographique de l'école ou la carence de personnel qualifié disponible. La commission et le syndicat peuvent pendant con-

venir d'autres raisons de dépassement. Contactez le SEC-CSQ si un dépassement est prévu dans votre école pour la prochaine année!

Jumelage préscolaire-1^{ère} année

Une sentence arbitrale a démontré qu'il n'était pas permis de jumeler dans une même classe des élèves de préscolaire et de 1^{ère} année. Le SEC-CSQ demeure toutefois ouvert à s'entendre avec la commission scolaire si l'on ne peut faire autrement et que des services jugés suffisants sont offerts aux enseignants concernés. Avisez-nous si un tel jumelage est envisagé dans votre milieu!

Stéphane Côté, conseiller technique

Je l'ai encouragée. Et toi?



Dimanche soir d'overdose de chocolat de Pâques. Je « chill » sur **Facebook** et je tombe sur une publication d'une ancienne collègue. Elle se fera couper la **couette** dans le cadre du défi *Têtes rasées Leucan*. **What?** Il faut que je la texte.

Voilà ce que j'ai appris en super Columbo que je suis.

Frédérique Pilote, orthopédagogue, effectuant cette année un remplacement aux écoles Sir-Rodolphe-Forget et Saint-François, a décidé de s'impliquer auprès d'une clientèle qui la touche énormément : les enfants. La louve, qui n'en est pas à sa première expérience de bénévolat, s'est fixée comme objectif de ramasser 500 \$ d'ici le **1^{er} juin** prochain.

Tu te demandes comment faire pour l'aider? Visite le **www.tetesrasees.com**. Dirige-toi vers l'onglet « Soutenez un participant en faisant un don », puis inscris son nom!

Si tu préfères, elle fait aussi une levée de fonds Tupperware : 40 % des profits vont directement à Leucan : **Frédérique Tupperware**.

Kathy Beauséjour



Capsule linguistique

Impliquer

Si vous êtes impliqués dans quelque chose, il se peut que votre situation ne soit pas enviable. En effet, le verbe *impliquer*, lorsqu'il s'agit d'une personne, s'emploie généralement pour faire référence à des réalités négatives, par exemple une affaire fâcheuse, un accident, une affaire judiciaire.

Exemples :

Ces gestionnaires sont **impliqués** dans un scandale financier.

C'était la première fois qu'elle était **impliquée** dans un procès.

Lorsqu'il s'agit d'autres types d'affaires, il est préférable d'utiliser les verbes *concerner*, *intéresser*, *toucher* ou *viser*.

Exemples :

La prochaine réunion commencera à 10 h. Veuillez en informer les personnes **concernées**. (et non : les

personnes *impliquées*)

Pour ce qui est du nouvel horaire, le personnel **touché** aura la possibilité de demander une mutation. (et non : le personnel *impliqué*)

Les chauffeurs **visés par** le programme de départ volontaire à la retraite pourront consulter un conseiller financier. (et non : les chauffeurs *impliqués dans*)

Toutefois, l'utilisation d'*impliquer* et de *s'impliquer* lorsqu'il est question de quelqu'un qui est « engagé intensément dans une action ou dans un processus » est maintenant passée dans l'usage.

Exemples :

Cette syndicaliste **s'implique** aussi dans les causes féministes.

Notre directeur est aussi **impliqué** activement dans la lutte contre les changements climatiques.

Source : Martine Lauzon, réviseure linguistique - CSQ

Échelles salariales et taux en vigueur à compter du 141^e jour de 2017-2018

Échelon	Taux à compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2016-2017	Taux à compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2017-2018
1	40 578 \$	41 390 \$
2	42 303 \$	43 149 \$
3	44 103 \$	44 985 \$
4	45 976 \$	46 896 \$
5	47 931 \$	48 890 \$
6	49 968 \$	50 967 \$
7	52 092 \$	53 134 \$
8	54 308 \$	55 394 \$
9	56 616 \$	57 748 \$
10	59 023 \$	60 203 \$
11	61 533 \$	62 764 \$
12	64 149 \$	65 432 \$
13	66 874 \$	68 211 \$
14	69 718 \$	71 112 \$
15	72 681 \$	74 135 \$
16	75 769 \$	77 284 \$
17	78 992 \$	80 572 \$

L'enseignante ou l'enseignant se voit attribuer l'échelon correspondant à son expérience augmenté de :

- ◆ 2 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 17 ans;
- ◆ 4 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 18 ans;
- ◆ 6 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 19 ans ou plus sans doctorat de 3^e cycle;
- ◆ 8 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 19 ans ou plus avec doctorat de 3^e cycle.

SUPPLÉANCE OCCASIONNELLE

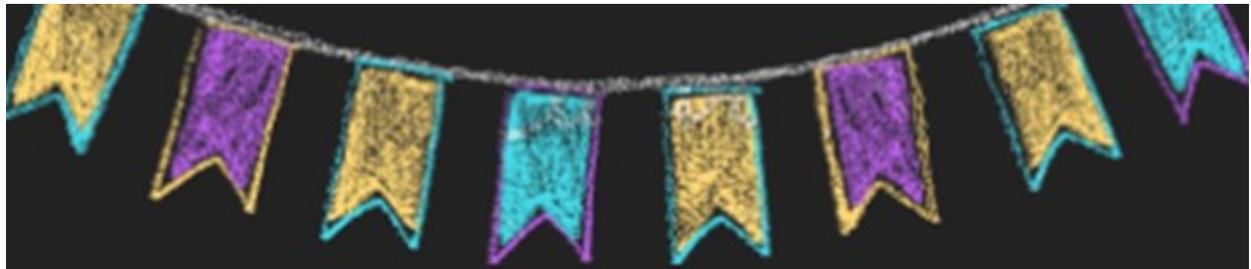
PRIMAIRE Durée du remplacement	Taux à compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2016-2017	Taux à compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2017-2018	Secondaire Durée du remplacement	Taux à compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2016-2017	Taux à compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2017-2018
60 minutes ou moins	40,57 \$	41,38 \$	1 période	60,85 \$	62,07 \$
Entre 61 minutes et 150 minutes	101,42 \$	103,45 \$	2 périodes	121,70 \$	124,14 \$
Entre 151 minutes et 210 minutes	141,99 \$	144,83 \$	3 périodes et plus	202,85 \$	206,90 \$
Plus de 210 minutes	202,85 \$	206,90 \$			

TAUX À LA LEÇON	Scolarité	Taux à compter du 141 ^e jour de travail		Taux à compter du 141 ^e jour de travail	
		2016-2017 (Ces taux sont pour des périodes de 45 à 60 minutes)	2017-2018 (Ces taux sont pour des périodes de 45 à 60 minutes)	2016-2017 (Ces taux sont pour des périodes de 75 minutes)	2017-2018 (Ces taux sont pour des périodes de 75 minutes)
	16 ans et moins	52,96 \$	54,02 \$	88,27 \$	90,03 \$
	17 ans	58,80 \$	59,98 \$	98,00 \$	99,97 \$
	18 ans	63,66 \$	64,93 \$	106,10 \$	108,22 \$
	19 ans	69,41 \$	70,80 \$	115,68 \$	118,00 \$

ENSEIGNANTE OU ENSEIGNANT À TAUX HORAIRE

(Ces taux sont pour 50 à 60 minutes d'enseignement. Toute période inférieure à 50 minutes ou supérieure à 60 minutes est égale au nombre de minutes divisé par 50 et multiplié par le taux horaire prévu.)

Taux à compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2016-2017	Taux à compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2017-2018
52,96 \$	54,02 \$



Enseignantes et enseignants de Charlevoix,
c'est votre événement gratuit!

21^e Congrès du SEC-CSQ

Le jeudi 26 avril 2018
Apéro - Assemblée - Souper - Élections

Au Camp Le Manoir
Les Éboulements

**POUR INSCRIPTIONS OU INFORMATIONS:
418 665-6156 OU Z10.CHARLEVOIX@LACSQ.ORG**



Date limite d'inscription: 11 avril 2018